

Rapport de suivi de la mise en oeuvre du PGMR de la MRC de Lotbinière
au 30 juin 2021

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier prévu	Indicateurs	Cible	Avancement	Commentaires
Matières recyclables		Objectif de récupération : 70 %						
1	Finaliser la création d'un cahier de charge unique pour les centres de traitement	Territoire desservi par deux centres de tri qui n'offrent pas le même niveau de service. Création d'un cahier de charge unique afin d'atteindre les mêmes objectifs.	MRC Municipalités	Expiration des contrats	Nombre de cahiers de charge utilisés	Un cahier de charge unique est utilisé	30%	La Régie de gestion intermunicipale des matières résiduelles de Beaurivage (regroupement de 6 municipalités) a renouvelé son contrat avec le centre de tri VIA à Lévis qui n'accepte pas le plastique agricole. Une sensibilisation auprès des élus municipaux avait été effectuée à ce moment afin qu'ils choisissent un centre de tri acceptant le plastique agricole. Le second regroupement (7 municipalités) a également un contrat avec le centre de tri VIA depuis quelques années. 8 municipalités offrent la collecte du plastique agricole via un contrat avec Gaudreau Environnement depuis plusieurs années.
2	Distribuer et installer des bacs de récupération dans les lieux publics des quatre nouvelles municipalités participantes au PGMR	Uniformiser, pour tout le territoire d'application du PGMR, la disponibilité de bacs de récupération dans les lieux publics.	MRC	2017	Nombre de bacs distribués et installés	Un bac de récupération est installé par lieu public	100%	2015 : Distribution et subvention de 19 ilots de récupération dans 6 municipalités de la MRC de Lotbinière. 2016 : Distribution et subvention de 3 ilots de récupération dans la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent. Les trois autres municipalités n'ont pas souhaitées acquérir d'équipement. 2017 : Distribution et subvention d'un ilot de récupération pour la municipalité de Saint-Flavien. Programme de subvention Récupération hors foyer terminé le 31 décembre 2016. Action terminée puisqu'il n'y a plus de financement disponible. 2019 : Retour du programme de financement : Notre projet a été refusé en raison du grand nombre de demande reçue.
3	Mettre à la disposition des participants des bacs de récupération lors d'événements dans les lieux publics	S'assurer de la présence de bac de récupération lors d'événements se tenant sur le territoire de la MRC.	MRC Municipalités	2018	Nombre de bacs transportables mis à la disposition des organismes d'événements	Dix bacs sont disponibles	0%	Projet reporté
4	Sonder les ICI sur la gestion de leurs matières résiduelles	Obtention de données primaires sur les quantités et les types de matières générées dans les ICI sur le territoire. Mise à jour et approfondissement du sondage effectué en 2013.	MRC	Automne 2016	Nombre d'ICI contactés Nombre de sondages complétés	L'ensemble des ICI ciblés a été contacté 90 % des sondages ont été complétés	25%	Réalisation d'un projet dans le cadre du programme "Projet intégrateur en environnement" de l'Université de Sherbrooke à l'automne 2016. Les étudiants étaient chargés de sonder les ICI sur la gestion de leurs matières résiduelles. 80 ICI contactés, 20 réponses reçues. Autres actions à venir.
5	Améliorer la gestion des matières recyclables par les ICI	Maximiser le recyclage des matières.	MRC	2016	Nombre d'ICI rencontrés Quantité de matières valorisées	40 ICI ont été contactés 60 % des matières recyclables générées par les ICI sont récupérées 70% des ICI pratiquent le recyclage	100 % en cours en continu	Réalisation d'un projet dans le cadre du programme "Projet intégrateur en environnement" de l'Université de Sherbrooke à l'automne 2016. Les étudiants étaient chargés d'aider les ICI dans la recherche de débouchés et de produire un guide de gestion pour les ICI. 80 ICI contactés pour le sondage, 20 réponses reçues, 1 ICI rencontré. L'atteinte des objectif de récupération sera validée lors de la révision du PGMR en 2021. La MRC de Lotbinière a participé à l'appel de projets d'économie circulaire de Recyc-Québec en 2016 (projet de symbiose industrielle non retenu). Participation d'un employé à une formation sur la symbiose industrielle organisée par la SADC de Lotbinière. La MRC participe au projet Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière (2020-...)
6	Offrir à l'ensemble du territoire la subvention du PGMR pour l'achat de conteneurs de récupération pour les ICI	Faire la promotion de la subvention auprès des municipalités et les encourager à fournir un conteneur de recyclage aux ICI.	MRC	En continu	Nombre de conteneurs subventionnés	Subvention de 50 conteneurs	100%	Rappel de la subvention aux municipalités 2 fois par année. 10 500 \$ de subvention en 2014 (35 conteneurs). 4 000 \$ de subvention en 2015 (10 conteneurs). 7 400 \$ de subvention en 2016 (19 conteneurs). 2 800 \$ de subvention en 2017 (7 conteneurs). 900 \$ de subvention en 2018 (5 conteneurs). 3 200 \$ de subvention en 2019 (8 conteneurs). 1 700 \$ de subvention en 2020 (5 conteneurs). Une subvention totale de 30 500 \$ depuis 2014 (90 conteneurs).
7	Sensibiliser et travailler avec les entreprises de terrains de camping afin d'assurer la récupération des matières recyclables générées sur leurs terrains	Malgré qu'ils soient des ICI, les terrains de camping présentent un contexte particulier. Cette population temporaire provient souvent de l'extérieur. Les matières générées aux terrains sont toutefois gérées par la MRC. La MRC travaillera donc avec les terrains de camping afin de les aider à mettre en place des îlots de récupération et pour sensibiliser leurs clients à la récupération.	MRC	2016	Nombre de terrains de camping qui récupèrent ses matières recyclables	Tous les terrains de camping ayant plus de 200 sites font la récupération de leurs matières recyclables	0%	Projet reporté

Matières putrescibles		Objectif de valorisation : 100 %						
8	Aménager une plateforme de compostage gérée par la MRC	Une étude de faisabilité a été effectuée en 2011 et une analyse économique préliminaire en 2015. La plateforme de compostage acceptera la matière du secteur résidentiel et des petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) y seront traités.	MRC	2017	Utilisation de la plateforme de compostage	La plateforme est aménagée et fonctionnelle	85%	Mandat à la firme WSP pour la réalisation de l'étude détaillée d'avant-projet ainsi qu'un relevé préliminaire. Présentation des technologies proposées au forum des maires du 7 avril 2017. Dépôt d'un projet au PTMOBC le 6 octobre 2017. Avis d'éligibilité du PTMOBC reçu le 19 février 2018. Dépôt de l'étape 2 le 29 novembre 2019. Dépôt de la demande de CA en mars 2020. Construction prévue à l'automne 2021 ou au printemps 2022 pour une mise en marche en été 2022.
9	Mettre en place une collecte des matières organiques putrescibles aux périmètres urbains du territoire	Mise en place de la collecte après la réalisation de l'action précédente (n°8). Il y aura d'abord une évaluation des coûts et de la faisabilité. La collecte sera accessible au secteur résidentiel et aux petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) seront acceptés.	MRC	2018	Nombre de municipalités desservies par la collecte à trois voies	100 % des municipalités présentant une densité de population significative sont desservies par la collecte à trois voies	100%	Échéancier prolongé, la collecte a débuté en mai 2021 dans les 22 municipalités du territoire d'application en plus de la municipalité de Villeroy qui s'ajoutera au territoire d'application dans la nouvelle version du PGMR.
10	Inclure progressivement certains ICI à la collecte des matières organiques en périmètre urbain	Inclusion, dès la mise en place de la collecte, des petits ICI assimilables. Inclusion graduelle des autres ICI à l'intérieur du périmètre urbain.	MRC Municipalités	2019	Nombre d'ICI en milieu urbain participant à la collecte à trois voies	Au moins 50 % des ICI participent à la collecte à trois voies (en incluant les ICI assimilables)	0%	Échéancier prolongé à 2022.
11	Ajouter des conteneurs et la collecte des résidus verts dans les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour	Mise à la disposition des citoyens de dépôt à résidus verts (gazon, résidus de jardins, branches, etc.) pour l'ensemble des municipalités du territoire d'application.	MRC	2015	Nombre de municipalités desservies par la collecte des résidus verts Nombre de points de dépôt	Les 22 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des résidus verts	100%	Chacune des municipalités du territoire de planification disposent au minimum d'un conteneur pour les résidus verts depuis mai 2015. En 2019, on compte 67 conteneurs. 2015-2020 : 3 052 tonnes de résidus verts détournées.
12	Ajouter les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour à la collecte des sapins de Noël	Procéder à la collecte des sapins de Noël sur l'ensemble du territoire de planification.	MRC	2015	Nombre de municipalités desservies par la collecte des sapins de Noël	Les 22 municipalités du territoire de planification sont desservies	100%	Les 22 municipalités du territoire sont desservies depuis janvier 2016.
13	Conserver l'offre aux citoyens de composteurs domestiques à prix réduit	Favoriser le compostage domestique et ainsi réduire l'enfouissement de la matière organique.	MRC	En continu	Nombre de composteurs vendus par année	Augmentation du nombre de composteurs vendus annuellement	100%	Des composteurs domestiques sont disponibles en continu au garage du LET à Saint-Flavien. Vente de 1000 composteurs depuis 1999. Ventes : 2012:111, 2013:4, 2014:50, 2015:20, 2016:115, 2017:49, 2018:91, 2019:57, 2020: 98
Boues municipales et de fosses septiques résidentielles		Objectif de récupération : 100 %						
14	Mettre en place une gestion régionale des boues des fosses septiques	La vidange des boues de fosses septiques résidentielles sera gérée par la MRC et les municipalités plutôt que par le propriétaire. Dans un premier temps, l'action 14 permettra l'implantation d'une vidange régulière de l'ensemble des installations septiques du territoire. Dans un deuxième temps, elle permettra le recyclage des boues d'installations septiques par l'entremise de la future usine de biométhanisation de la Ville de Québec. L'action permettra aussi un meilleur suivi des quantités de boues générées annuellement.	MRC Municipalités	2016	Nombre de fosses septiques gérées par une administration municipale	100 % des fosses septiques des municipalités du territoire d'application sont gérées par une administration municipale	100%	Début du service le 2 mai 2016. 16/22 municipalités participent au service de vidange de la MRC de Lotbinière. Intégration en 2019 des municipalités de Leclercville, Deschaillons-sur-St-Laurent, Parisville et Saint-Patrice-de-Beaurivage 20/22 municipalités Les deux municipalités (Fortierville, Sainte-Françoise) restantes effectuent la gestion à l'interne.
15	Consolider et harmoniser les méthodes de suivi des quantités de boues municipales produites annuellement par les usines de traitements des eaux du territoire	La MRC demandera, une fois par année, aux municipalités possédant un système de traitement des eaux usées de fournir la quantité, la siccité et la méthode de disposition de ses boues municipales.	MRC	2016	Suivi des informations sur les boues municipales	Une ressource à la MRC a été nommée responsable et un chiffrier de suivi a été développé	100%	Un responsable a été nommé et un fichier de suivi a été préparé. En février de chaque année, une validation est réalisée auprès du responsable de chacune des municipalités.
Encombrants		Objectif de récupération : 50 %						
16	Conserver l'aide offerte à la Ressourcerie de Lotbinière	Aide financière à la Ressourcerie de Lotbinière afin de les soutenir dans leurs activités.	MRC	En continu	Aide financière versée	La MRC verse une aide financière à la Ressourcerie annuellement	100%	Un montant de 25 000 \$ est versé à la Ressourcerie en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.
17	Améliorer le suivi des quantités de matières récupérées à la Ressourcerie de Lotbinière	Permettra de mieux évaluer les retombées de l'investissement de la MRC dans la Ressourcerie. Permettra aussi de faciliter la reddition de compte auprès du MDDELCC par rapport au suivi du PGMR.	MRC Ressourcerie	2016	Informations sur les matières récupérées à la Ressourcerie	Les quantités récupérées à la Ressourcerie, présentées par type de matières, sont fournies annuellement à la MRC	100%	La Ressourcerie fourni un fichier détaillé par type de matières et par type de traitement (vente, recyclage, etc.) pour leur année financière (1 ^{er} avril au 31 mars). Rapport annuel 2015-2016 de la Ressourcerie : 262 174 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2016-2017 de la Ressourcerie : 260 770 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2017-2018 de la Ressourcerie : 353 283 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2018-2019 de la Ressourcerie : 372 248 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2019-2020 de la Ressourcerie: 340 386 lbs de matières ont transigées par l'organisme. Rapport annuel 2020-2021 de la Ressourcerie: 275 866 lbs de matières ont transigées par l'organisme (baisse due à la fermeture du magasin quelques mois en raison de la Covid)

Matériel informatique		Objectif de récupération : 70 %						
18	Améliorer le taux de récupération du matériel électronique et des produits visés à la REP	Une attention particulière sera portée par la MRC afin de sensibiliser les citoyens à rapporter leur matériel informatique ainsi que les produits visés à la REP aux endroits indiqués plutôt que de les déposer dans la collecte des déchets. Un suivi rigoureux des quantités récupérées sera nécessaire afin d'évaluer la réussite de l'action.	MRC	En continu	Taux de récupération des encombrants, du matériel informatique et des produits visés par la REP	Augmentation du taux de récupération des matières visées par l'action	En continu	Tenue d'une collecte spéciale annuelle des produits électroniques et RDD en plus des services offerts par les 3 écocentres de la MRC de Lotbinière chaque année. Publications dans le "Vivre en Lotbinière" rappelant les matières acceptées aux écocentres de la MRC de Lotbinière, dont les produits électroniques. Distribution d'aides-mémoire à l'été 2017 et 2018 dans le cadre du programme Tri-logique. L'atteinte de l'objectif de récupération sera validée lors de la révision du PGMR en 2021.
19	Implanter un troisième écocentre	Aménagement d'un nouvel écocentre afin de faciliter l'accès aux municipalités à l'ouest de la MRC.	MRC	2016	Nombre d'écocentres accessibles aux citoyens de la MRC de Lotbinière	Trois écocentres accessibles	100%	En 2015, la MRC de Lotbinière a mis un conteneur à CRD dans la municipalité de Parisville durant 2 mois. La municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent opérait déjà un petit écocentre (conteneur à CRD et à encombrants). En 2015, la MRC de Lotbinière a pris en charge les frais de traitement du CRD. En 2016, de nouvelles matières sont acceptées à la demande de la MRC de Lotbinière, soit les produits électroniques, la peinture et les RDD. En 2017, les infrastructures du nouvel écocentre sont en place et en opération avec plus d'heures d'ouverture.
Résidus domestiques dangereux		Objectif de récupération : 75 %						
20	Conserver la tenue d'une collecte spéciale annuelle	La première collecte effectuée en juin 2014 ayant connu un franc succès, la MRC encouragera les municipalités à reproduire l'expérience annuellement sur leur territoire respectif. La collecte spéciale accepte tous les types de RDD ainsi que les matières concernées par le programme de REP (piles, peinture, matériel informatique, etc.).	MRC	En continu	Nombre de collectes effectuées par année Quantité de matières récupérées par type	Une collecte par année Augmentation des taux de récupération	100%	2e édition le 6 juin 2015 (4 965 kg de matériel informatique et 3 856 kg de RDD). 3e édition le 4 juin 2016 (5 613 kg de matériel informatique et 3 157 kg de RDD). 4e édition le 20 mai 2017 (3 331 kg de matériel informatique et 3 292 kg de RDD). 5e édition le 19 mai 2018 (5 838 kg de matériel informatique et 3 050 kg de RDD). 6e édition le 18 mai 2019 (5 333 kg de matériel informatique et 4 245 kg de RDD). 7e édition : annulé en raison du COVID-19
21	Assurer la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de planification au programme RBRC (Appel à recycler)	Recyclage des piles rechargeables et de téléphone cellulaire. La MRC s'assurera de la participation au programme de l'ensemble des 18 municipalités de son territoire en plus des quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour et offrira son aide pour l'achat et l'installation de collecteur.	MRC Municipalités	En continu	Nombre de collecteurs à la disposition des citoyens	Mettre à la disposition des citoyens au moins un collecteur de piles par municipalité	100%	L'ensemble des municipalités offrent un point de dépôt. Également, les quincailleries sur le territoire sont en majorité un point de dépôt pour les piles usagées.
Textile		Objectif de récupération : 50 %						
22	Mettre en place un système de suivi des quantités de textile récupérées par l'entremise des points de dépôt	L'obtention des quantités récupérées permettra de mesurer l'efficacité du système ainsi que de faciliter la reddition de compte du PGMR. (Quantités récupérées par l'entremise de la Ressourcerie de Lotbinière et de l'organisme Le Vestiaire de Fortierville)	Le Vestiaire de Fortierville Ressourcerie de Lotbinière MRC	2016	Quantité de textile récupérée	Les quantités de textile récupérées par l'entremise de la collecte sont conservées dans un chiffrier de suivi commun	100%	La Ressourcerie de Lotbinière tient un fichier de suivi. On y retrouve le détail des quantités vendues, jetées et récupérées. Cela comprend également un suivi de la provenance des matières (dépôt au magasin, points de dépôt ou partenaires).
23	Maintenir l'offre faite aux municipalités participantes de la MRC de Bécancour pour la collecte des textiles sur leur territoire	Les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour possèdent déjà un système de récupération des textiles géré par l'organisme fortiervillois Le Vestiaire. La Ressourcerie de Lotbinière a offert ses services de collecte aux quatre municipalités qui ont décidé de conserver le service du Vestiaire.	Ressourcerie de Lotbinière MRC	En continu	Nombre de points de dépôt ajoutés	Quatre points de dépôt sont installés dans les municipalités participantes de la MRC de Bécancour (un par municipalité)	100%	Un rappel de la proposition de mettre une boîte de don de la Ressourcerie de Lotbinière a été fait. Un organisme est déjà présent à Fortierville (Le Vestiaire).
Plastiques agricoles		Objectif de récupération : 30 %						
24	Inscrire les plastiques d'ensilage à la liste des matières traitées par la collecte sélective pour l'ensemble des municipalités sur le territoire d'application du PGMR	Neuf municipalités offrent actuellement le service de collecte du plastique agricole. La MRC travaillera afin que l'ensemble des municipalités du territoire de planification offre le service. S'inscrira dans le cahier de charge unique (voir action 1).	Municipalités MRC	Échéance des contrats	Nombre de municipalités offrant le service de récupération des plastiques agricole	Les 22 municipalités offrent le service de récupération de plastique	50%	Adhésion à un projet pilote avec Agri-Récup en 2021 Partenaire à l'UPA Chaudière-Appalaches dans le cadre de la réalisation d'une vidéo sur la récupération des plastiques agricoles. (Vidéo disponible sur le site internet de la MRC)
25	Rechercher des débouchés pour la récupération de tubulure d'érablière	Malgré l'arrêt du service de récupération de la MRC en 2006 dû à un manque de débouché, les tubulures d'érablières représentent une matière valorisable générée sur le territoire. La MRC souhaite donc continuer à rechercher des débouchés pour le recyclage de ce type de matières.	MRC	En continu	-	-	En continu	Rencontre avec Environnek le 19 juin 2015. Il est constaté que les installateurs de tubulures offrent déjà le service de récupération des tubulures à leurs clients. Sensibilisation envoyés à tous les érablières du PGMR en 2021

Résidus du secteur de CRD		Objectif de récupération : 70 %						
26	Promotion des points de récupération des résidus du secteur CRD accessibles hors MRC	La MRC de Lotbinière ne compte aucun point de dépôts des matériaux secs ni d'entreprises qui font la récupération de ce type de résidus (bardeaux d'asphalte, gypse, etc.). Le bois, à l'exception du bois traité, peut être toutefois déposé dans les deux écocentres de la MRC. Afin de faciliter la récupération de ce type de matériaux aux citoyens, mais aussi aux entrepreneurs, la MRC de Lotbinière compte faire la promotion des sites de récupération et valorisation disponibles à l'extérieur de son territoire. Un suivi de l'achalandage de ces sites par les citoyens de la MRC de Lotbinière et du volume récupéré sera effectué.	MRC et municipalités	2016	Taux de valorisation des résidus du secteur CRD	70 % des résidus provenant du secteur CRD du segment des bâtiments sont recyclés ou valorisés	En continu	Dépliant d'information conçu. Transmission de la version PDF pour publication sur les sites internet des municipalités. Action annulée, car la MRC offre désormais un point de dépôt pour les CRD à son LET à Saint-Flavien et à l'écocentre de Deschaillons-sur-St-Laurent. En 2019, c'est plus de 300 tonnes de CRD qui ont été détournées de l'enfouissement grâce au point de dépôt de la MRC de Lotbinière. En 2020, c'est plusieurs tonnes de CRD qui ont été détournées de l'enfouissement par un récupérateur privé en place sur le territoire via le point de dépôt de la MRC. L'atteinte de l'objectif sera validée lors de la révision du PGMR en 2021.
27	Étude de faisabilité pour la création d'un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC	Dans l'optique d'atteindre l'objectif de récupération de 70 % des résidus de CRD, la MRC de Lotbinière souhaite réaliser une étude de faisabilité qui permettra d'évaluer si l'implantation d'un site de récupération des résidus de CRD sur son territoire serait réalisable et pertinente	MRC	2017	Réalisation de l'étude de faisabilité	Décision sur l'implantation ou non d'un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC	100%	En mars 2018, la MRC a mis en place un projet pilote afin de trier les CRD reçus au LET pour récupérer le bois s'y trouvant. Les CRD apportés par les entrepreneurs sont donc détournés de l'enfouissement pour être ensuite trié et valorisé par une entreprise privée. Puisque le projet pilote est efficace, la MRC n'a pas réalisé d'étude de faisabilité.
Résidus de béton, brique, asphalte		Objectif de récupération : 80 %						
28	Adoption d'une réglementation permettant la revalorisation du béton dans les carrières en activité sur le territoire	Afin d'être recyclés, le béton, le béton armé et le béton bitumineux doivent d'abord être concassés et broyés. Le site d'une carrière existante est tout à fait approprié pour ce type d'activité. La légalisation de telles activités offrira un débouché alternatif pratique pour les municipalités, les entrepreneurs en construction et les entreprises de pavage ayant à disposer de ce type de résidus.	MRC	2016	La création d'un règlement permettant la revalorisation du béton dans les carrières existantes	Le règlement a été adopté	100%	Le règlement 268-2016 a été adopté le 10 août 2016. Ce règlement permet la revalorisation de béton, béton armé et béton bitumineux dans une carrière existante.
29	Promotion des points de valorisation disponibles sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction	La MRC souhaite faire connaître les sites de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte aux acteurs du milieu qui auront potentiellement à disposer de ce genre de matières.	MRC	2016	Taux de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte	Conservation d'un taux de performance au-dessus de 80 %	En continu	Dépliant d'information conçu. Transmission de la version PDF pour publication sur les sites internet des municipalités. Lorsque cette matière est apportée aux écocentres, les citoyens/entreprises sont invités à l'apporter chez une entreprise privée à proximité qui en fera la réutilisation.
Pneus		Objectif de récupération : 90 %						
30	Continuer de communiquer aux citoyens l'information concernant l'emplacement des points de dépôts de pneus usagés	Faire connaître les points de dépôt sur le territoire afin de faciliter la récupération pour les citoyens et assurer le recyclage de la matière.	MRC	En continu	Informations disponibles sur le site internet de la MRC	Conserver l'information sur l'emplacement des points de dépôt de pneus sur le site internet de la MRC pour la durée du PGMR	100%	Publications dans le "Vivre en Lotbinière" rappelant les matières acceptées aux écocentres de la MRC de Lotbinière, dont les pneus. Information disponible sur le site internet de la MRC. Transmission d'articles types aux municipalités pour leurs journaux municipaux. Distribution d'aides-mémoire à l'été 2017 et 2018 dans le cadre du programme Tri-logique.
Déchets ultimes		Objectif de récupération : < 375 kg/pers.						
31	Installer un système de captage et de destruction des biogaz au LET à Saint-Flavien	Les infrastructures prévues se résument par un réseau de collecte des biogaz composé de puits verticaux forés dans les matières résiduelles qui seront raccordés à la station de pompage qui acheminera les biogaz à la torchère à flamme visible pour leur destruction.	MRC	2015-2016	Captage et destruction du biogaz au LET à Saint-Flavien	Captage et destruction du biogaz avec une efficacité de 75 %	100%	Le système de destruction des biogaz a été mis en opération le 4 mai 2016. Une efficacité de 95% est atteinte en 2016.
32	Mettre en application le règlement #200-2007 sur la collecte de certaines matières recyclables	Le conseil de la MRC a adopté le règlement #200-2007 lequel interdit à partir du 1er janvier 2008 la collecte des matières suivantes lors des collectes des déchets dans les municipalités de la MRC : gazon, feuilles mortes, arbres de Noël, pneus et toutes matières recyclables dont un service de collecte est offert sur le territoire.	MRC	2016	Quantité de matières recyclables récupérées	Augmentation du taux de récupération des matières recyclables	50%	Collecte des résidus verts par apports volontaires pour inciter les gens à ne pas les mettre dans leur bac à déchets. Collecte annuelle des sapins de Noël pour éviter leur disposition à l'enfouissement. Sensibilisation sur le recyclage avec le programme Tri-logique. Implantation de la collecte des matières organiques en 2021
Mesure de réduction à la source								
33	Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les autres municipalités participantes à faire de même	Une politique d'achat écoresponsable favorisera une gestion des achats en fonction des 3RV-E. Ainsi, la réduction à la source et le réemploi seront privilégiés avant l'achat d'un nouveau produit.	MRC Municipalités	2017	Nombre de politiques adoptées dans la MRC	Une politique est adoptée par la MRC. Au moins cinq municipalités adoptent une politique d'achat écoresponsable	0%	Reporté
34	Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source	Développement d'outils de promotions pour souligner les efforts d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source.	MRC	2018	Outils mis en place pour faire la promotion des municipalités	Un minimum de deux outils est mis en place pour faire la promotion	50%	La SADC de Lotbinière offre des publireportages de ¼ de page dans le Journal Le Peuple Lotbinière à des entreprises qui se démarquent par leurs actions responsables (social, environnemental et économique) et elle organise un concours en Développement durable pour les ICI où la MRC est membre du jury.

Mesure d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)									
35	Sensibilisation des citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire	Poursuite et amélioration de la campagne de sensibilisation actuelle pour l'ensemble du territoire d'application. Une attention particulière sera mise sur la sensibilisation de la réduction à la source par l'entremise de pratiques écoresponsables par le citoyen comme l'herbicyclage et le compostage domestique.	MRC	En continu	Nombre de documents de sensibilisation diffusés	Un minimum de 5 documents est publié par année	100%	Publication d'articles afin de rappeler les services offerts (composteurs domestiques, collecte des résidus verts, collecte des sapins de Noël, collecte spéciale des RDD, feuillicyclage, etc.). 2015 : 3 parutions dans le Rassembleur + 2 parutions Journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux 2016 : 6 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 1 parution dans le Québec Municipal + journaux municipaux + 2 parutions Journal Le Peuple de Lotbinière 2017 : 3 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 1 parution journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux + Distribution d'aides-mémoire des services offerts 2018 : 4 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 2 parutions journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux + Distribution d'aides-mémoire des services offerts 2019 : 4 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 2 parutions journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux 2020 : 4 parutions dans le Vivre en Lotbinière + 2 parutions journal Le Peuple de Lotbinière + journaux municipaux + Campagne de communication La vie en brun Transmission d'une banque d'articles sur la gestion des matières résiduelles aux municipalités pour leurs journaux municipaux (message uniforme).	
36	Création d'une patrouille verte afin de sensibiliser au foyer	Une patrouille verte estivale sera créée afin de sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des matières résiduelles sur le territoire. Sans faire office d'inspecteur, les patrouilleurs auront comme responsabilité de sensibiliser les citoyens à la bonne gestion de leurs matières résiduelles en les conseillant sur les méthodes de tri, sur le compostage domestique, sur l'herbicyclage et sur tout autre sujet relié à l'environnement. Ils pourront émettre des avis de courtoisie pour les résidents ne respectant pas les bonnes pratiques encouragées par la MRC (ex. : mauvais tri de ses matières, nettoyage du pavé de cour avec le boyau d'arrosage, etc.).	MRC	2017	Nombre d'heures de patrouille par été	Un minimum de 100 heures de patrouille effectuée sur l'ensemble de territoire d'application	0%	Reporté. Attente de la mise en place de la collecte des matières organiques pour maximiser la sensibilisation (service).	
37	Sensibilisation lors d'événements sur le territoire	La MRC de Lotbinière fera la promotion des bonnes habitudes à adopter à l'extérieur de la maison. Elle assurera une présence lors des événements qui se tiendront sur son territoire afin d'aider les citoyens à trier leurs matières adéquatement, mais aussi dans le but d'informer sur les bonnes pratiques environnementales à adopter de manière générale.	MRC	2017	Nombre d'événements où de la sensibilisation a été réalisée	Participation à un minimum de 3 événements par été	60%	Participation au programme Tri-Logique (5 événements en 2017). Sensibilisation des jeunes via le programme Tri-Logique en 2018 (4 camps de jour). Distribution d'aimants aide-mémoire sur le recyclage et de l'aide-mémoire des services offerts par la MRC en gestion des matières résiduelles.	
Suivi et application du PGMR									
38	Maintenir la ressource pour faire le suivi	Suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique et calcul de la performance des actions.	MRC	En continu	Nombre de ressources disponibles pour faire le suivi du PGMR	Conserver au minimum une ressource à temps plein pour la durée du PGMR	100%	Une ressource est maintenue pour effectuer le suivi et la mise en oeuvre du plan d'action du PGMR.	
39	Produire un rapport annuel	Produire annuellement un rapport pour faire état des résultats obtenus. (5 rapports à produire pour le PGMR 2015-2019)	MRC	En continu	Rapport annuel	Production d'un rapport de suivi par année	100%	Le rapport de suivi de la mise en oeuvre du PGMR est déposé chaque année avant le 30 juin.	

Actions non indiquées au Plan d'action

Subvention pour l'achat de couches lavables : 70 368 \$ depuis 2008 (386 demandes)
Subvention offerte aux écoles pour sensibiliser les élèves à la gestion des matières résiduelles
Dépôt d'un projet de symbiose industrielle à l'appel de projet de Recyc-Québec (projet non sélectionné)
Mise en place du projet Scol'ERE dans 5 écoles (14 classes)
Subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine en avril 2021 : 4 000 \$ de subvention remis (67 demandes)
Participation au projet d'économie circulaire avec les MRC de la Chaudière-Appalaches (en cours) Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière
Participation au projet pilote avec les MRC de la Chaudière-Appalaches pour l'implantation de point de dépôt pour le plastique agricole et sa récupération par AgriRécup (début en 2021)

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

Aide-mémoire (Annexe 1)

NOUVEAUTÉ POUR LE RAPPORT DE SUIVI DE 2020 - NOUVEAUX ONGLETS À REMPLIR

Cette année, deux nouveaux onglets ont été ajoutés à ce fichier Excel. Ils doivent également être remplis et transmis pour le 30 juin pour le Programme de redistribution des redevances. Ces nouveaux onglets «Écocentres» se trouvent au bas de la présente page. Veuillez noter que ces deux onglets n'ont pas besoin d'être signés et qu'il doivent être remis à l'équipe des Redevances en format Excel uniquement.

Veuillez compléter les renseignements pour chaque municipalité faisant partie du territoire d'application de votre PGMR, incluant les communautés autochtones. Vous pouvez consulter les critères d'admissibilité à l'enveloppe réservée pour la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles sur le site Web du MELCC.

Unités d'occupation, objectif de desserte du territoire et période de service minimal pour tous types de services

Le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant de 1 jusqu'à 5 logements inclut les résidences permanentes et saisonnières. Ce nombre, multiplié par le pourcentage de desserte exigé par la solution retenue par les municipalités, correspond à la cible de desserte minimale exigée. À l'aide du nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies pour l'année 2020, que ce soit par l'entremise d'une collecte de matières organiques triées à la source ou de composteurs domestiques selon l'exigence applicable en fonction de la population et du périmètre urbain, le Ministère évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies peuvent être incluses dans les colonnes correspondantes selon le type d'équipement présent. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule des colonnes. Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 1 à 5 logements devra avoir minimalement un objectif de desserte de 70 %, soit 350 unités d'occupation résidentielle au minimum en 2020, tout type de bâtiment confondu. Selon la catégorie de demandeur, la desserte des 350 unités d'occupation peut être atteinte par une combinaison de collecte porte-à-porte, de composteurs domestiques ou d'apport volontaire. La période couverte doit être identifiée par une date de début et de fin. Les équipements doivent être en exploitation à partir du 1^{er} juillet de l'année visée pour être considérés. Une période minimum de 26 semaines de collecte annuellement est nécessaire pour rencontrer les exigences.

Règlement interdisant le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

L'épandage de MRF en zone agricole (zone verte) est un débouché incontournable pour retourner à la terre des nutriments. Par sa réglementation et les exigences du Guide sur le recyclage des MRF mis en application par les agronomes et ingénieurs forestiers, le MELCC assure un encadrement en fonction des plus récentes connaissances scientifiques. Or, une réglementation municipale interdisant, dans la zone verte, le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs MRF dont le compost, le digestat, les biosolides municipaux, les boues de fosses septiques stabilisées, les biosolides papetiers et de désencrage nuit à l'atteinte des objectifs environnementaux du Québec. Si une municipalité déclare avoir une telle réglementation, elle doit le noter dans la case appropriée et le Ministère communiquera avec elle.

Collecte

Une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires ou en complément par contenants en apport volontaire doivent intégrer les matières d'origine animale. La collecte des résidus verts (feuilles et gazon) ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Les matières peuvent être acheminées à une plateforme de compostage, à un composteur thermophile ou à une usine de biométhanisation.

Composteur domestique

Les composteurs domestiques peuvent être considérés dans les municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Les critères et la liste des municipalités concernées se retrouvent sur le site Web du MELCC.

Dans le contexte de ce programme, un composteur communautaire réservé au traitement des matières d'un nombre restreint d'unités d'occupation est considéré comme un composteur domestique. Par exemple, si un composteur est implanté dans un logement comprenant 6 unités d'occupation, toutes ces unités sont considérées comme étant desservies. Le nombre d'unités desservies doit être inscrit dans la colonne L. Toutefois, un composteur communautaire accessible à l'ensemble des citoyens, installé par exemple dans un écocentre, ne compte pas dans la desserte des unités d'occupation du territoire.

Apport volontaire

L'apport volontaire correspond à un ou plusieurs lieux spécifiques où sont acheminés des résidus alimentaires et verts dans un ou plusieurs contenants, collectés régulièrement et accessibles à l'ensemble des citoyens d'une municipalité. Par exemple, des contenants disposés dans un point central de la municipalité constituent de l'apport volontaire. Un contenant mis à la disposition restreinte d'une rue pour collecter les matières organiques des résidents ne constitue pas de l'apport volontaire. Dans ce cas, il s'agit d'une forme de collecte.

Pour que l'apport volontaire participe à l'atteinte de la cible de desserte, la municipalité doit faire partie de la liste des MRC admissibles et compter moins de 5 000 habitants, peu importe le nombre d'unités d'occupation dans son périmètre urbain. Elle doit également implanter la collecte ou des composteurs domestiques.

Renseignements généraux

Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse reddevances@environnement.gouv.qc.ca

		Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020			Nombre de collectes en 2020	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)		
						Début	Fin			Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin	
33040	Dosquet (M)	480	Non	0	0			70		0		3	0	04/2020	11/2020	
33060	Laurier-Station (VL)	1202	Non	0	0			34		0		8	0	04/2020	11/2020	
33123	Leclercville (M)	284	Non	0	0			44		0		1	0	04/2020	11/2020	
33115	Lotbinière (M)	585	Non	0	0			50		0		2	0	04/2020	11/2020	
33085	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun (P)	375	Non	0	0			29		0		1	0	04/2020	11/2020	
33045	Saint-Agapit (M)	2007	Non	0	0			86		0		7	0	04/2020	11/2020	
33095	Saint-Antoine-de-Tilly (M)	923	Non	0	0			154		0		5	0	04/2020	11/2020	
33090	Saint-Apollinaire (M)	3523	Non	0	0			278		0		7	0	04/2020	11/2020	
33080	Saint-Édouard-de-Lotbinière (P)	607	Non	0	0			20		0		2	0	04/2020	11/2020	
33052	Saint-Flavien (M)	734	Non	0	0			115		0		3	0	04/2020	11/2020	
33035	Saint-Gilles (M)	1279	Non	0	0			82		0		5	0	04/2020	11/2020	
33065	Saint-Janvier-de-Joly (M)	509	Non	0	0			73		0		2	0	04/2020	11/2020	
33030	Saint-Narcisse-de-Beaurivage (P)	480	Non	0	0			37		0		3	0	04/2020	11/2020	
33025	Saint-Patrice-de-Beaurivage (M)	501	Non	0	0			82		0		3	0	04/2020	11/2020	
33007	Saint-Sylvestre (M)	519	Non	0	0			61		0		2	0	04/2020	11/2020	
33017	Sainte-Agathe-de-Lotbinière (M)	573	Non	0	0			59		0		2	0	04/2020	11/2020	
33102	Sainte-Croix (M)	1332	Non	0	0			72		0		6	0	04/2020	11/2020	
33070	Val-Alain (M)	531	Non	0	0			85		0		1	0	04/2020	11/2020	
38070	Deschailions-sur-Saint-Laurent (M)	568	Non	0	0			50		0		3	0	04/2020	11/2020	
38047	Fortierville (M)	343	Non	0	0			4		0		1	0	04/2020	11/2020	
38055	Parisville (P)	259	Non	0	0			6		0		1	0	04/2020	11/2020	
38035	Sainte-Françoise (M)	272	Non	0	0			3		0		1	0	04/2020	11/2020	
Nom du répondant :		Stéphane Breton				Fonction du répondant :		Coordonnateur à								
Je certifie l'exactitude de																
		dans le présent formulaire.														
		Signature _____ Date _____														

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 1)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens du Québec. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 6 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne « Commentaires ». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer « Ne s'applique pas ». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre

Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet « Écocentres (partie 2) ».

Résidus de CRD

Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Ouverture de l'écocentre

Cette question est à choix de réponse selon des périodes définies. Afin d'être considéré comme opérationnel durant une période, l'écocentre doit offrir au moins une plage horaire par semaine aux citoyens. Ces horaires sont établis selon les besoins de dépôt de la population et les réalités régionales.

Capacité de l'écocentre

La capacité annuelle maximale de l'écocentre à accueillir des résidus de CRD. Cette capacité s'exprime en poids (en tonnes) ou en volume (en m³), selon les données disponibles. Puisque cette donnée sera également demandée en 2022 dans l'annexe 1, il importe de mettre en place des pratiques qui permettront d'améliorer la connaissance de la municipalité à cet égard, si celle-ci est partielle pour l'instant. Cette donnée doit être fournie, que l'écocentre soit exploité par une municipalité, par un autre organisme municipal ou par un exploitant privé.

Renseignements généraux

Nom de la MRC :	MRC de Lotbinière	Nom du répondant :	Stéphane Breton	Fonction du répondant :	Coordonnateur à l'environnement	
Nom des écocentres sur le territoire de la MRC ou de l'autorité compétente	1. Indiquez l'adresse de cet écocentre.	2. Listez les municipalités de votre territoire qui ont accès à cet écocentre.	3. Qui est propriétaire de l'écocentre (municipalité, MRC, régie, etc.)?	4. Est-ce que cet écocentre est ouvert à l'année? (Choix de réponse)	5. Est-ce que cet écocentre accepte les résidus de CRD, dont le bois? (Choix de réponse)	6. Combien de tonnes ou de mètres cubes de résidus de CRD cet écocentre pourrait recevoir annuellement, au maximum de sa capacité? Précisez l'unité de mesure retenue.

22 municipalités: Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe, Sainte-Croix, Saint-Édouard, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain, Deschailions-sur-St-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise et Parisville

128, rue du Parc
Saint-Patrice-de-Beaurivage
G0S 1B0

MRC de Lotbinière

Non (entre 6 et 12 mois/année)

Oui

800 t.m

22 municipalités: Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe, Sainte-Croix, Saint-Édouard, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain, Deschailions-sur-St-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise et Parisville

1450, rang Pointe-du-Jour
Saint-Flavien
G0S 2M0

MRC de Lotbinière

Oui

Oui

5250 t.m

22 municipalités: Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe, Sainte-Croix, Saint-Édouard, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain, Deschailions-sur-St-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise et Parisville

1995, route Marie-Victorin
Deschailions-sur-St-Laurent
G0S 1G0

MRC de Lotbinière

Non (entre 6 et 12 mois/année)

Oui

800 t.m

SBA

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 2)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens de la province. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 5 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne « Commentaires ». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer « Ne s'applique pas ». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre

Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet « Écocentres (partie 2) ».

Accès à un écocentre

Pour considérer que les citoyens ont accès à un écocentre, la municipalité doit avoir une entente signée avec un écocentre qui garantit aux citoyens le droit d'y déposer leurs matières. Il peut s'agir d'un écocentre municipal, régional ou même privé. Vous devez indiquer tous les écocentres auxquels les municipalités ont accès, qu'ils soient sur votre territoire ou non. Il est possible, par exemple, qu'une municipalité ait conclu une entente avec un écocentre d'une autre MRC qui serait plus près qu'un écocentre régional de sa propre MRC. Si votre population n'a pas accès à un écocentre, veuillez en indiquer la raison dans la section « Commentaires ».

Centre de la municipalité

Le centre de la municipalité correspond à l'emplacement de l'hôtel de ville ou de ses bureaux administratifs.

Résidus de CRD

Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retalles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Renseignements généraux

Nom du répondant : Stéphane Breton		Fonction du répondant :	Coordonnateur à l'environnement				Commentaires				
Nom de la MRC :	MRC de Lotbinière	7. Précisez le nom des écocentres auxquels la population de la municipalité a accès et la ville où ils se situent.	8. Indiquez le nom de l'écocentre le plus près du centre de la municipalité (hôtel de ville ou bureaux administratifs) et ses données de localisation.	9. Par voie carrossable, à combien de kilomètres se trouve cet écocentre du centre de la municipalité? (Choix de réponse)	10. Est-ce que les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte régulière des ordures de la municipalité? (Choix de réponse)	11. Est-ce que la municipalité offre des alternatives à l'écocentre permettant de récupérer les résidus de CRD (ex. : écocentre mobile, dépôt au garage municipal, collecte, etc.)? Si oui, énumérez ces alternatives.					
Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/											
Code géo	Nom des municipalités du territoire couvert par le PGMR										
33040	Dosquet (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 15 et 20 km	Non	Entreprise privé					
33060	Laurier-Station (VL)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 5 et 10 km	Non	Entreprise privé					
33123	Leclercville (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Deschaillons-sur-St-Laurent	Entre 10 et 15 km	Non	Entreprise privé					
33115	Lotbinière (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Deschaillons-sur-St-Laurent	Entre 20 et 25 km	Non	Entreprise privé					
33085	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun (P)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 5 et 10 km	Non	Entreprise privé					
33045	Saint-Agapit (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 10 et 15 km	Non	Entreprise privé					
33095	Saint-Antoine-de-Tilly (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 10 et 15 km	Non	Entreprise privé					
33090	Saint-Apollinaire (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 5 et 10 km	Non	Entreprise privé					
33080	Saint-Édouard-de-Lotbinière (P)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Plus de 25 km	Non	Entreprise privé					
33052	Saint-Flavien (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 5 et 10 km	Non	Entreprise privé					
33035	Saint-Gilles (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 15 et 20 km	Non	Entreprise privé					
33065	Saint-Janvier-de-Joly (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 15 et 20 km	Non	Entreprise privé					
33030	Saint-Narcisse-de-Beaurivage (P)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Entre 10 et 15 km	Non	Entreprise privé					
33025	Saint-Patrice-de-Beaurivage (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Entre 0 et 5 km	Non	Entreprise privé					
33007	Saint-Sylvestre (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Entre 5 et 10 km	Non	Entreprise privé					
33017	Sainte-Agathe-de-Lotbinière (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Plus de 25 km	Non	Entreprise privé					
33102	Sainte-Croix (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Entre 15 et 20 km	Non	Entreprise privé					
33070	Val-Alain (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Saint-Flavien	Plus de 25 km	Non	Entreprise privé					
38070	Deschaillons-sur-Saint-Laurent (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Deschaillons-sur-St-Laurent	Entre 0 et 5 km	Non	Entreprise privé					
38047	Fortierville (M)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Deschaillons-sur-St-Laurent	Entre 10 et 15 km	Non	Entreprise privé					
38055	Parisville (P)	St-Flavien, Deschaillons-sur-St-Laurent et Saint-Patrice-de-Beaurivage	Deschaillons-sur-St-Laurent	Entre 5 et 10 km	Non	Entreprise privé					

SBA